Envoyé en préfecture le 23/09/2025
Reçu en préfecture le 23/09/2025
Publié le 25/09/2025
ID : 026-212600886-20250922-DELIB2025_63-DE

DEPARTEMENT DE LA DROME
COMMUNE DE
CHATUZANGE LE GOUBET

Publié sur le site internet le 25 septembre 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2025.63 Séance du 22 septembre 2025

Présidence de Monsieur Christian Gauthier
Maire de Chatuzange le Goubet

Le 22 septembre 2025 à 20h00, mesdames et messieurs les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués le 16 septembre 2025 en séance publique par Monsieur le Maire, se sont réunis en salle du conseil en mairie, sous la présidence de Monsieur Christian Gauthier, Maire de Chatuzange le Goubet. La séance débute à 20h00.

Etaient présents : M. Christian GAUTHIER, M. Claude VOSSEY, Mme Élise CLÉMENT, M. Pascal BERRANGER, Mme Céline LOPEZ, M. Christian RAMAT, M. Pierre MELESI, M. Jean-Michel SARZIER, Mme Nathalie ZAMMIT, M. Fabrice GAY, Mme Marina THON, M. Bertrand BECORPI, M. Eric SAULLE, Mme Natacha TRUCHET-COMTE, Mme Coralie DAMAISIN-JAMONET, M. Jérôme CAMACHO, M. Lilian CHEYNEL, Mme Audrey TRACOL, M. Christophe BEDOUAIN.

Ont donné pouvoir : M. Gilles GARNIER à M. Éric SAULLE, M. Jean-Marc ANDRÉ à Mme Élise CLÉMENT, Mme Stevie BONNARD à M. Pascal BERRANGER, Mme Florence DEGOUGE à M. Jean-Michel SARZIER, Mme Laurence THON à M. Claude VOSSEY, Mme Béatrice AMANDE-SÉGUINEAU à Mme Nathalie ZAMMIT, Mme Mélanie PALCOUX à Mme Céline LOPEZ, Mme Stéphanie DESBAR à M. Lilian CHEYNEL.

Excusés : M. Roger-Pierre ROLLAND, Mme Caroline BILLION-REY.

Conseillers municipaux présents : 19

M. Christian RAMAT a été désigné secrétaire de séance.

Objet : Demande de soutien au titre des Maires bâtisseurs

Rapporteur : Claude VOSSEY

Monsieur le rapporteur rappelle la délibération du 30 juin 2025 portant sur le même objet.
Il expose que par la loi de finances pour 2025, le Gouvernement et les parlementaires ont souhaité soutenir activement la production de logements pour répondre aux besoins de tous les Français.
Ce soutien passe notamment par une aide financière aux maires bâtisseurs, actifs pour le développement de leurs territoires et la production des logements.
Cette aide doit permettre d'encourager la délivrance de permis de construire pour des opérations vertueuses et d'assurer une mise en chantier rapide, d'ici fin juin 2027.
Elle permettra aux élus locaux de financer tout type d'équipements publics (écoles, voiries, etc.). Une dotation de 247 000 € a été attribuée au département de la Drome.

Sont éligibles les opérations créant au moins 2 logements faisant l'objet d'une autorisation d'urbanisme délivrée au cours de la période allant du 1er avril 2025 au 31 mars 2026, et d'une mise en chantier d'ici le 30 juin 2027.
Monsieur le rapporteur expose que les opérations proposées à l'éligibilité ont été revues, une opération étant annulée et une autre pouvant être prise en compte. Au final la demande porte donc sur 4 opérations représentant un nombre total de 109 logements sociaux.

Pour chacune des opérations éligibles retenues, un montant d'aide forfaitaire est attribué par logement selon les modalités suivantes :
• Une aide socle de 1 000 € à 2 000€ par logement,
• Un bonus de 1 000 € à 1 500€ par logement social (locatif, accession sociale ou logements à caractère social portés par les communes),
• Un bonus de 1 000 € à 1 500€ par logement dans le cas d'opérations faisant preuve d'exemplarité énergétique ou environnementale.

Considérant que la commune de Chatuzange le Goubet est déficitaire en logements sociaux selon les termes de la Loi SRU ;

Entendu l'exposé de Monsieur le rapporteur,
Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une aide au titre des maires bâtisseurs au taux maximum ;

N° accusé de réception Préfecture : 026-212600886-20250922-DELIB2025_

Envoyé en préfecture le 23/09/2025
Reçu en préfecture le 23/09/2025
Publié le 25/09/2025
ID : 026-212600886-20250922-DELIB2025_63-DE

- **PREND ACTE** que l'aide obtenue sera à restituer si les opérations ne remplissent pas les conditions annoncées par la commune ;
- **MODIFIE** la délibération n° 2025.53 du 30/06/2025.

Ainsi fait et délibéré,
Les jours, mois et an susdits.

Certifié exécutoire compte tenu de,
La transmission en Préfecture le :
La publication le :

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,

Fonds vert 2025 -Aide aux maires bâtisseurs (AMB)
Liste des opérations de logements éligibles à l'aide

Commune : Chatuzange le Goubet

N.B : une opération réalisée par tranches fera l'objet d'une opération distincte pour chacune des tranches.

																	partie réservée à l'instruction	
n°	Nature de l'opération	Maître d'ouvrage de l'opération (nom de l'organisme ou si particulier indiqué "personne physique")	Adresse de l'opération	Référence de la parcelle / terrain d'assiette (section et numéro de la parcelle cadastrale) XXNNNN	Zonage PLU ou carte communale ou RNU *	Total logements (nombre)	dont logements libres (nombre)	dont logements intermédiaires (nombre)	dont logements sociaux ** (nombre)	SDP totale de logements (m2)	Superficie du terrain (m2)	Densité (m2 sdp logements / m2 terrain)	Date de délivrance PC/DP prévisionnelle (format : 2025-04)	N° PC/DP si connu	Date de mise en chantier prévisionnelle (format : 2025-04)	Caractéristiques "Exemplarité énergétique ou environnementale" ouvrant droit au bonus	Autres caractéristiques "sobriété foncière" - mode constructif (transformation, surélévation, ...) - autres ...	Aide demandée (en €)	Sélection des opérations (retenue / non retenue)	Aide prévisionnelle accordée (en €)
1	Création de 17 logements	DAH	Rue Marcel Battelier - Lot 1	ZA 804	1AUb	17			17	1376	1 656	0,83	2026-02		2026-07	RE2020		85000		
2	Création de 30 logements	DAH	Rue du Grand Veymond - Lot 46	ZA 782	1AUb	30			30	2373	3 741	0,63	2026-01		2026-04	RE2020		150000		
3	Création de 36 logements	DAH	Rue du Royans - Lot 47	ZA 769 et 801	1AUb	36			36	2760	5 251	0,53	2026-01		2027-01	RE2020		180000		
4	Création de 26 logements	SDH	152 A,B,C Rue du Grand Veymond - Lot 32	ZA 764, 792 et 849	1AUb	26			26	1776	6 022	0,29	2025-07	PC 026 088 24 00056	2026-01	RE2020		130000		
					Total	109	0	0	109	8285	16 670						Total	545000		

* Zones éligibles (hors ENAF) : zone U du PLU, secteurs où les constructions sont autorisées de la carte communale ou parties urbanisées pour le RNU.
** y compris BRS et PSLA

ANNEXE DÉLIBÉRATION N°
2025-063
Envoyé en préfecture le 23/09/2025
Reçu en préfecture le 23/09/2025
Publié le 25/09/2025
ID : 026-212600886-20250922-DELIB2025_63-DE